



PROJET CVER- SAINTESOPHIE

Réunion publique d'information
Mardi le 14 janvier 2003 à 19h

ORDRE DU JOUR

- 18h30 Accueil et identification
- 19h Ouverture
 par André Delisle, animateur
- 19h05 Mot de bienvenue
 par Hubert Bourque, vice-président, INTERSAN
- 19h10 Présentation des représentants d'INTERSAN et de TECSULT
- 19h15 Exposés sur le projet :
- La compagnie, ses activités et le projet CVER*
 par Hubert Bourque, INTERSAN
- L'étude d'impact et la préconsultation*
 par Pierre Légaré, TECSULT
- 20h15 Pause
- 20h30 Période de questions par les participants
- 21h30 Inscription aux ateliers thématiques

INTERSAN

Rencontre d'information sur le projet CVER

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 14 JANVIER 2003 À 19H
AU PAVILLON ROLLAND-GUINDON DE SAINTE-SOPHIE
113, RUE DU CAP À SAINTE-SOPHIE**

Préparé par :



965, rue Newton, bureau 256
Québec (Québec)
G1P 4M4

Table des matières

1. MOT DE BIENVENUE DE M. HUBERT BOURQUE.....	1
2. DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE	1
3. PRÉSENTATION DU CVER PAR M. HUBERT BOURQUE (VOIR ANNEXE)	1
4. PRÉSENTATION DE M. PIERRE LÉGARÉ.....	1
5. PAUSE.....	2
6. ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS.....	2
7. FIN DES ÉCHANGES.....	8
8. CONCLUSION.....	8

ANNEXE

Présentation Power Point

1. MOT DE BIENVENUE DE M. HUBERT BOURQUE.

M. Hubert Bourque, vice-président d'Intersan, souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de s'être déplacés en si grand nombre. Il insiste sur l'importance d'informer les citoyens dès l'amorce du projet de développement du Centre de valorisation environnementale des résidus (CVER), avant même qu'il franchisse les étapes légales de consultations, afin de connaître dès maintenant les préoccupations de la population. Il présente l'équipe d'Intersan et donne la parole à l'animateur de la soirée, M. André Delisle, de *Transfert Environnement*.

2. DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE

M. André Delisle explique les points de l'ordre du jour et le déroulement de la soirée. Il invite les gens à préparer leurs questions pour la période d'échanges prévue après la pause.

3. PRÉSENTATION DU CVER PAR M. HUBERT BOURQUE (VOIR ANNEXE)

M. Hubert Bourque présente le projet du CVER à l'aide d'une projection. La présentation a été faite selon le plan suivant

- ▣ Présentation de l'entreprise;
- ▣ Présentation du terrain;
- ▣ Présentation des composantes du projet CVER;
- ▣ Explication du schéma du projet producteurs, matières, infrastructures de traitements et produits;
- ▣ Localisation prévue des équipements projetés;
- ▣ Modalités d'intervention;
- ▣ Explication de la technologie du bioréacteur;
- ▣ Conclusion sur les engagements environnementaux d'Intersan.

4. PRÉSENTATION DE M. PIERRE LÉGARÉ

M. Pierre Légaré, directeur de projets, présente l'équipe de Tecsub qui est responsable de l'étude d'impact du projet.

M. Légaré explique la procédure d'évaluation environnementale dans laquelle le projet d'Intersan s'inscrit.

- ▣ Explication des directives du MENV pour l'étude d'impact
- ▣ Démarches menant aux audiences publiques;

- ☞ Explication des choix d'Intersan
 - outils de communication;
 - présence dans la communauté;
 - site Internet;
 - ligne téléphonique directe.
- ☞ Objectifs de la préconsultation
 - intégration des préoccupations;
 - maximisation des bénéfices;
 - validation a priori de l'évaluation des impacts.
- ☞ Modalités de préconsultation;
- ☞ Présentation des ateliers thématiques de consultation
 - thèmes, besoins et concept.
- ☞ Les prochaines étapes
 - rapport préliminaire;
 - ateliers thématiques;
 - séances d'information / validation;
 - avis de recevabilité de l'étude;
 - PGMR de la MRC;
 - audiences publiques du BAPE.

5. PAUSE

Il y a une pause de 15 minutes qui permet aux gens de poser des questions au personnel d'Intersan et de prendre connaissance du matériel audiovisuel et graphique installé dans la salle (vidéo sur la technologie du bioréacteur, échantillons des membranes, panneau de simulation visuelle, etc.).

6. ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

Questions :

Réponses :

Intervenant 1 :

Contre le recyclage – pour la consignation. Ne doute pas de l'honnêteté d'Intersan. Veut savoir si Intersan a prévu que la consigne deviendra un jour la norme.

Intersan n'a pas à décider. On veut rendre service, on s'accommodera aux politiques édictées. Intersan n'a pas l'intention de s'engager dans ce débat.

Intervenant 2 :

Souligne l'approche d'ouverture et l'attitude de transparence d'Intersan.

Souhaite que ce nouveau départ se réalisera.

Son regroupement a déposé une pétition contre l'agrandissement du site. Le projet devrait être réduit aux besoins de la MRC.

Les menaces sont fortes : contamination eau, air, sol.

Invite Intersan à tenir compte de la démarche.

Bioréacteur, selon lui, n'est pas du développement durable mais de l'enfouissement.

Demande que chaque tonne soit déviée, qu'elle crée de l'emploi.

Le processus de consultation n'est pas clair dans les documents. Intersan lance sa préconsultation. Le groupe croit qu'il est de meilleure augure d'avoir des consultations indépendantes tenues par une tierce partie. Celles qui sont prévues seront dirigées par le BAPE et la MRC dans son PGMR. Trois consultations, c'est un peu confus. La confusion est d'autant plus grande que le BAPE ne s'intéressera qu'au projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement.

Le groupe préférera des consultations plus officielles et indépendantes, comme celle du BAPE et de la MRC.

Intersan respecte cette opinion.

Ce soir, on veut échanger sur le projet et on souhaite le dialogue. Le projet d'Intersan veut assurer une gestion environnementale rigoureuse et une intégration avec les objectifs de mise en valeur et le recyclage. Le bioréacteur est plus efficace sans les matières recyclables.

M. Bourque ne considère pas le projet comme un site d'enfouissement. C'est une nouvelle approche qu'il a proposée à Intersan. Il s'agit de la valorisation des déchets ultimes, par un concept technologique et performant.

Le processus de consultation d'Intersan vient avant les audiences publiques durant l'étude d'impact.

Chaque région devrait avoir son site d'enfouissement.

Une telle idée entraînerait un retour de 30 ans en arrière.

Intervenant 3 :

<p>Remercie d'abord Intersan pour l'invitation à cette soirée d'information. Sous quelle directive du MENV Intersan réalise-t-elle son étude d'impact? Est-ce celle sur les lieux d'enfouissement ?</p>	<p>La directive du MENV est celle utilisée pour un site d'enfouissement, puisqu'à ce jour n'y en a toujours pas d'adapté spécifiquement aux bioréacteurs. Par ailleurs l'étude d'impact tiendra compte des activités de mise en valeur des matières recyclables. Intersan déposera auprès du MENV le projet complet du CVER.</p>
<p>Quelle est la capacité du site ?</p>	<p>Depuis le début de ses activités, le site Sainte-Sophie a reçu près de huit millions de tonnes. Il reçoit en moyenne annuellement environ 800 000 tonnes.</p>
<p>Vous prévoyez recevoir environ un million de tonnes par année sur cinq millions qui sont enfouies, il s'agit de 20% du Québec ?</p>	<p>Ce n'est pas une bonne équation, puisque le bilan global au Québec ne tient pas compte des sols faiblement contaminés qui font partie du volume que nous recevons. En ce sens, on ne peut pas arriver à ces chiffres.</p>
<p>Intersan a besoin de déchets. La première règle de la gestion écologique des déchets est la réduction à la source. Comment Intersan contrôlera-t-elle le flux des déchets qui viennent de l'extérieur, par exemple de Longueuil? Comment Intersan contrôlera-t-elle les déchets qui contiennent des matières recyclables.</p>	<p>Nous allons exiger que les déchets qui entreront aient été soumis à des programmes de réduction au préalable. Avec les plans de gestion, les matières recyclables prendront davantage le chemin des centres de tri et les matières compostables celle des plateformes de compostage. Nous allons continuer à faire périodiquement une caractérisation des matières et fournir un bilan de l'avancement des taux de mise en valeur aux municipalités.</p>
<p>Quel est le coût à la tonne prévu au projet?</p>	<p>Entre 35 et 50 \$ / tonne</p>
<p>À 150\$ la tonne pour la collecte sélective, cela n'encourage pas le recyclage?</p>	<p>Ce n'est pas à Intersan de hausser les prix, mais de prendre les décisions pour changer cette situation. Par exemple, à San Francisco, la ville a pris les grands moyens avec plusieurs programmes qui coûtent 400\$ américains par</p>

	<p>maison. C'est une décision qui revient aux municipalités.</p>
<p>Quels sont les échéanciers?</p>	<p>La version provisoire de l'étude d'impact n'est pas encore au ministère. Elle sera déposée bientôt.</p> <p>L'avis de recevabilité pourra être émis plus tard. En avril ou mai, on sera en mesure de déposer la version révisée après les discussions dans le cadre des ateliers thématiques mis sur pied par Intersan.</p> <p>Le projet suivra ensuite le cours légal en vertu des audiences publiques et de l'autorisation du projet.</p>

Intervenant 4 :

<p><i>Allez-vous nous donner vos chiffres de rentabilité selon le tonnage reçu?</i></p>	<p>Non. Ce qui relève de l'aspect financier demeure des données confidentielles.</p>
<p><i>Est-ce que le bioréacteur est un nouveau principe éprouvé?</i></p>	<p>Intersan exploite dix sites en Amérique Nord qui utilisent avec succès ce procédé, dont ici dans le cadre des opérations actuelles, approuvées par le MENV.</p>
<p><i>Pourrons-nous planter des arbres sur les aires terminées ?</i></p>	<p>Nous sommes en train de l'analyser.</p>
<p><i>Est-il prévu un monitoring? Si le liquide passe à travers les membranes, s'il y a déversement, quelles mesures seront prises ?</i></p>	<p>Oui. Il y aura monitoring et les données seront transmises au MENV, qui sera en mesure d'assurer le contrôle et de nous obliger à intervenir en cas d'urgence.</p>
<p><i>L'excavation est-elle débutée ?</i></p>	<p>Non. Nous suivons les procédures rigoureusement et devons obtenir les autorisations nécessaires avant de commencer les travaux.</p>

Intervenant 5 :

<p><i>Quel est le maximum que vous atteindrez en terme de surface?</i></p>	<p>Il faut voir le projet à long terme. Il faut penser qu'un bioréacteur peut alimenter un grand territoire en électricité.</p> <p>Le potentiel de méthane que l'on peut recueillir dans les matières résiduelles Québec est de l'ordre de 50 milliards de pieds cubes par année. La demande de Gaz Métropolitain est d'environ 200. L'industrie la gestion des matières résiduelles pourra être en mesure d'offrir 25% de la demande québécoise.</p>
<p><i>Pouvons-nous espérer qu'Intersan n'ira pas au-delà de sa demande ?</i></p>	<p>Intersan est tenue de respecter les paramètres d'exploitation, dont la superficie accordée, qui sont définis dans le cadre des autorisations du MENV.</p>
<p><i>Quelles mesures de contrôle avez-vous prévu dans votre projet ?</i></p>	<p>Outre ce qui est fait par le MENV, Intersan procède à deux audits environnementaux par année: un par un vérificateur externe, l'autre par l'équipe de vérification de l'entreprise.</p> <p>Nous comptons mettre sur pied un comité de vigilance. Toutes les données exigées par le MENV seront partagées avec les membres du comité.</p>

Intervenant 6 :

<p><i>Vous prévoyez rouvrir le centre de tri. Où vont nos matières maintenant?</i></p>	<p>Intersan a dû interrompre ses activités de tri en raison d'une concurrence subventionnée par la contribution publique à laquelle elle n'a pas accès. Elle devait assumer l'ensemble des coûts de main d'œuvre, contrairement à d'autres intervenants avantagés dans la recherche de contrats. Intersan envoie maintenant ses matières dans d'autres centres de tri. Le projet du CVER propose un partenariat avec la MRC de La Rivière-du-Nord pour relancer les activités et combler ses besoins.</p>
---	---

<p>Quelqu'un est venu dans les résidences pour savoir le nombre de puits. Y a-t-il à craindre?</p>	<p>Intersan doit fournir cette information pour l'étude de données sur la nappe régionale d'eaux souterraines. Elle ne peut pas forer dans les terrains privés. Elle demande la collaboration des citoyens. Non, il ne s'agit pas d'une intervention face à un problème.</p>
<p>Les odeurs : hier c'était insoutenable. Qu'arrive-t-il ?</p>	<p>Intersan construit des tranchées pour installer les conduits du bioréacteur, elle creuse dans les déchets. Elle recherche des façons de faire différentes à court terme pour éviter que ce problème ne survienne à nouveau. M. Bourque en profite pour encourager les gens à contacter les gestionnaires à chaque fois qu'il y a des irritants.</p>
<p>Les heures des camions : les camions devraient être interdits la nuit, pourquoi Intersan ne les interdit pas ?</p> <p>Le bruit : le tracteur (loader) qui actionne l'alarme de recul la nuit, c'est intolérable.</p>	<p>Intersan a tout fait pour s'assurer que les clients arrivent plus tôt. Cette situation est due au fait que les centres de transbordement n'ont pas le droit de garder les déchets la nuit. Le MENV l'interdit. Donc ils doivent venir ici. M. Bourque assure qu'ils seuls les clients avec des ententes spéciales, parce qu'ils ne peuvent faire autrement, peuvent venir après les heures normales.</p> <p>M. Delisle invite les gens à ramener ces questions de nuisance dans les ateliers de travail.</p>

Intervenant 7 :

<p>Est-ce que le bioréacteur est en marche maintenant?</p>	<p>Nous opérons déjà sur une douzaine d'hectares avec la technologie du bioréacteur à la suite des autorisations du MENV. En ce qui concerne la mise en valeur des biogaz, Intersan espère être en mesure d'exploiter bientôt en totalité l'énergie récupérée par le bioréacteur actuel et futur.</p>
---	---

Il y a actuellement du gaz qui s'échappe des tranchées du bioréacteur. Comment entendez-vous régler ça ?

Nous allons revoir notre façon de faire pour creuser les tranchées et y insérer les conduits pour le captage des biogaz.

Pour le CVER, comment allez-vous mettre en opération la plate-forme de compostage et l'éco-centre dans le cadre du plan de gestion?

Nous allons mettre les équipements en opération en fonction des besoins et de la volonté des municipalités de la MRC.

Intervenant 8 :

Selon l'intervenant, il devrait y avoir un CVER par MRC. Il exprime son intérêt à participer au comité pour connaître les impacts du projet dans son milieu.

7. FIN DES ÉCHANGES

Après la période d'échanges, M. Bourque remercie les participants. Il dit apprécier les remarques. Il exprime qu'Intersan a l'obligation d'expliquer un projet de cette envergure, et veut connaître les préoccupations de la population.

8. CONCLUSION

M. Delisle rappelle l'intention d'Intersan de tenir dans les prochaines semaines des ateliers thématiques, qui consistent en des rencontres plus spécifiques sur des points importants du projet. Il invite les participants à s'inscrire à l'une ou l'autre des séances.

M. Delisle remercie les participants. 30 intervenants s'inscrivent sur place. La rencontre se termine à 21h.

Annexe 1

Réunion du 14 janvier 2003

Participants :

Monsieur Camille Sellier	Voisin
Madame Danielle Trudeau	Ville de Mirabel
Monsieur Robert Proulx	Voisin
Madame Loyola Leroux	Les jeunes planteurs d'arbres
Monsieur Youri Juteau	Les jeunes planteurs d'arbres
Monsieur Alain Panneton	Recyclage La Belle Province
Monsieur Michel Lauzon	Voisin
Monsieur Louis Jalbert	Voisin
Monsieur Éric Alivojvodic	CRELA
Monsieur William Kolar	Voisin
Madame Renée Latour	Nor Fraises inc.
Monsieur André Latour	Nor Fraises inc.
Madame Lyne Bérubé	Serres de Clara
G. Goyer	Coalition
Monsieur Luc Bélisle	Voisin
L. Solex	Voisin
Madame Lyne Vincent	Voisine
Madame Line Chaloux	Serres de Clara
Monsieur Yvon Berthiaume	Voisin
Monsieur Guy Roy	Voisin
Madame Karel Ménard	FCQGED
Monsieur Mathieu Marvarian	FCQGED
Monsieur Normand Beaudet	CLGRD
Monsieur Marc Savoie	Centre d'entraide
Monsieur Frederic Deinger	JPA
Monsieur Patrick Boyer	Ville de Saint-Érôme
Monsieur André Aubin	Voisin
Monsieur Serge Assel	MENV
Monsieur Henri Prévost	Journal l'Écho du Nord (journaliste)
Monsieur Claude Cormier	Journal l'Écho du Nord (photographe)

Pour Intersan :

Monsieur Hubert Bourque
Monsieur Martin Dussault
Monsieur Nicolas Marcotte
Madame Jasmine Moreau
Monsieur Roger Beauchamp
Monsieur Christian Richer

Pour Tecsuit :

Monsieur Pierre Légaré
Madame Carole Drouin
Madame Marie-Claude Wilson
Monsieur André Simard

André Simard et ass.

Pour *Transfert Environnement* :

Monsieur André Delisle
Madame Stella Anastasakis